

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Tombé

N° CS524

AMENDEMENT

présenté par
M. Monnet, Mme Bourouaha, Mme Faucillon et Mme Lebon

ARTICLE 2

À l'alinéa 17, après le mot :

« bilan »,

insérer les mots :

« de santé et de prévention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend une préconisation de la CNAPE, du GEPSO et de l'UNICEF.

Les auteurs de cet amendement souhaitent prévoir la possibilité de réaliser un nouveau bilan de santé et de prévention, afin de renforcer le suivi des enfants de moins de trois ans confiés à l'aide sociale à l'enfance.